

## Bilan 2012 de la production de déchets en France

Conformément à la réglementation européenne, la France établit tous les deux ans un bilan détaillé de sa production de déchets et de leur traitement. Le dernier exercice portant sur 2012 s'est conclu en décembre 2014. Près de 345 millions de tonnes de déchets

sont produits en France, dont 70 % issus du secteur de la construction et 10 % des ménages. Les déchets dangereux avec 11 millions de tonnes représentent 3 % du total.

### La France légèrement au-dessus de la moyenne européenne

Comme les années précédentes, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni produisent près de 40 % des déchets de l'Union européenne à 28. La France avec 5,3 tonnes par habitant se situe un peu au-dessus de la moyenne européenne (4,9 tonnes/habitant). La dispersion est cependant importante, liée aux caractéristiques propres à chaque pays : géographiques, démographiques, industrielles, mais également à la couverture des statistiques nationales.

Cependant, hors « déchets minéraux principaux » – provenant en grande partie du secteur de la construction – la France avec 1,5 tonne par habitant en 2012, se situe en deçà de la moyenne européenne (1,8 tonne/habitant). Cela recouvre les déchets dangereux ou non dangereux, provenant des autres secteurs d'activité (agriculture, industrie, commerce, ménages...).

### Production de déchets dans l'Union européenne en 2012

En tonnes

	Production totale	dont dangereux	Total tonnes/habitant	hors déchets minéraux principaux tonnes/habitant
<b>Union européenne (28 pays)</b>	2 472 590 000	101 460 000	4,9	1,8
<b>Autriche</b>	34 047 465	1 065 888	4,0	1,7
<b>Allemagne</b>	368 022 172	21 983 895	4,6	1,8
<b>Belgique</b>	66 932 665	4 257 755	6,0	4,9
<b>Espagne</b>	118 561 669	3 113 974	2,5	1,4
<b>France</b>	<b>344 731 922</b>	<b>11 303 137</b>	<b>5,3</b>	<b>1,5</b>
<b>Italie</b>	162 764 633	9 474 449	2,7	1,8
<b>Pays-Bas</b>	123 612 767	4 859 942	7,4	2,6
<b>Pologne</b>	163 377 949	1 737 024	4,2	1,9
<b>Royaume-Uni</b>	241 372 727	8 629 420	3,8	1,8

Source : Eurostat au 18 décembre 2014

## Inflexion de la production de déchets par rapport à 2010

Avec 344,7 millions de tonnes, la production de déchets baisse de 3 % par rapport à 2010, et revient à son niveau de 2008. Cela s'explique en grande partie par le recul de 5 % de la production dans le secteur de la construction, qui représente 70 % du total des déchets. Dans les autres secteurs, la production de déchets reste stable, voire augmente légèrement, comme dans l'industrie (+ 2,4 millions de tonnes). Le

secteur du traitement des déchets croît également en raison d'une meilleure prise en compte des déchets captés par la récupération (+ 3,7 millions de tonnes), ferrailles notamment (*voir méthodologie*). Les déchets exclusivement produits par les ménages s'élèvent à 30 millions de tonnes, le secteur tertiaire (commerce, services) à 22,1 millions de tonnes.

### Production de déchets en France en 2010 et 2012

En millions de tonnes

	Agriculture Pêche		Industrie		Construction		Traitement des déchets, eau assainissement, dépollution		Tertiaire		Ménages		Total	
	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012
Déchets minéraux			2,5	4,0	243,4	231,2	1,1	1,1	1,1	1,2	2,7	2,8	250,8	240,3
Déchets non minéraux non dangereux	1,0	0,9	18,1	19,2	14,7	13,1	10,6	13,5	21,9	19,4	26,4	27,0	92,7	93,1
Déchets dangereux	0,4	0,3	3,1	2,8	2,6	2,4	3,2	4,0	2,1	1,6	0,2	0,2	11,5	11,3
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>23,6</b>	<b>26,0</b>	<b>260,7</b>	<b>246,7</b>	<b>14,9</b>	<b>18,6</b>	<b>25,1</b>	<b>22,1</b>	<b>29,3</b>	<b>30,0</b>	<b>355,1</b>	<b>344,7</b>

Source : SOeS, traitements 2014

## 100 millions de tonnes de déchets non minéraux

Les déchets minéraux compte tenu de leur poids mais aussi de leur innocuité, ont des spécificités propres. Aussi, les comparaisons internationales s'établissent généralement sur les autres déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux.

Si, 100 millions de tonnes ont été produites en 2012 comme en 2010, des évolutions quantitatives et qualitatives sont à noter. Le poste « matériaux mélangés et indifférenciés », qui concerne principalement les emballages en mélange baisse de 20 %, effets conjugués de la baisse de l'activité économique, mais aussi de la progression de la collecte sélective (industrie et commerce en particulier).

L'enquête de l'Insee sur la production des déchets industriels

non dangereux fait apparaître en 2012 une baisse significative des « déchets de bois », conséquence semble-t-il d'une meilleure réutilisation des sous-produits dans le secteur concerné. Les « résidus d'opérations thermiques » (3,5 millions de tonnes) ont doublé, corollaire d'une meilleure prise en compte des laitiers de la sidérurgie (*voir méthodologie*) dans les fichiers administratifs. Enfin, les « boues de dragage » en poids sec refluent de 35 %, après leur comptabilisation en 2010 dans le cadre de l'ouvrage Port 2000 du Havre.

Hormis les mâchefers d'incinération (3,3 millions de tonnes), les « autres déchets » comptabilisent des postes de moindre importance, allant des « solvants usés » aux « équipements hors d'usage ».

## La moitié des déchets non minéraux sont produits par les ménages et le secteur tertiaire

Sur les 90 millions de tonnes que représentent les déchets non minéraux non dangereux, un tiers est composé de déchets banals (métaux, papiers-cartons, bois, verre, plastiques), à fort potentiel de valorisation.

Plus de la moitié est produite par les ménages et le secteur tertiaire, 20 % proviennent de l'industrie.

60 % des déchets produits par les ménages se classent dans la catégorie des « déchets ménagers et similaires ». Au sens du règlement européen, celle-ci regroupe les déchets en mélange, que ce soit les ordures ménagères résiduelles ou les encombrants. Cette

définition diffère ainsi de celle des « déchets ménagers et assimilés » des enquêtes de l'Ademe ; cette dernière regroupe les déchets produits par les ménages, mais également la fraction relevant du secteur tertiaire (petits artisans, commerçants, administrations), qu'ils soient en mélange ou issus de la collecte sélective.

Plus largement, le quart des déchets produits dans le secteur tertiaire provient du commerce de gros ou de détail (5,5 millions de tonnes), dont 4,2 millions de tonnes de déchets banals, papiers cartons d'emballages notamment (2 millions de tonnes).

## Production par catégorie de déchet en 2010 et 2012

En milliers de tonnes

Déchets (non dangereux et dangereux)	2010	2012	dont tertiaire 2012	dont ménages 2012
Déchets minéraux	254 673,1	243 939,8	1 234,4	2 782,7
Déchets ménagers et similaires	22 178,9	22 371,5	4 036,9	17 657,4
Déchets métalliques	13 785,0	15 500,0	6 876,6	622,3
Matériaux mélangés et indifférenciés	12 257,7	9 869,3	1 514,3	
Déchets animaux et végétaux	9 106,0	10 981,3	2 563,6	3 703,9
Déchets de bois	8 945,1	6 051,3	526,2	840,4
Déchets de papiers-cartons	7 005,0	7 348,0	2 895,2	1 697,3
Résidus de tri	6 192,9	5 856,8		
Résidus d'opérations thermiques	1 456,1	3 562,8	65,8	
Boues de dragage (en sec)	2 882,8	1 842,0		
Déchets de verre	2 399,5	2 354,6	186,4	1 745,1
Véhicules au rebut	1 799,3	1 498,1	1 188,9	
Déchets chimiques	1 526,9	1 595,0	41,3	
Boues ordinaires (en sec)	1 455,7	1 470,9		
Déchets de matières plastiques	1 436,7	1 646,8	260,4	288,6
Autres déchets	7 980,6	8 843,7	692,2	658,5
<b>Total</b>	<b>355 081,2</b>	<b>344 731,9</b>	<b>22 082,2</b>	<b>29 996,2</b>

Source : SOeS, traitements 2014

## 11,3 millions de tonnes de déchets dangereux

La production de déchets dangereux, avec 3,2 % du total produit, évolue peu par rapport à 2010. Les secteurs de la collecte du traitement des déchets de l'eau, de la dépollution et de la construction regroupent plus de la moitié des quantités produites. Plus spécifiquement, le secteur de la collecte et du traitement des déchets dangereux voit également sa production augmenter en 2012

(+ 26 %), par la hausse du nombre d'installations classées, ayant pour activité la récupération (huiles usées, équipements électriques et électroniques...), au détriment du secteur tertiaire. Les ménages en produisent peu, moins de 200 000 tonnes, principalement des déchets d'équipements électriques et électroniques hors d'usage (D3E).

## Production de déchets dangereux par activité en 2010 et 2012

En milliers de tonnes

	2010	2012
Agriculture, pêche	400,2	341,0
Industrie extractive	24,6	3,2
Industrie agricole et alimentaire	325,5	359,4
Industrie textile habillement cuir	5,6	7,3
Travail du bois, fabrication articles en bois	4,6	2,5
Industrie papier carton, imprimerie	51,9	48,8
Raffinerie cokéfaction	72,1	51,6
Industrie chimique pharmaceutique, plastiques	1 286,5	1 241,6
Fabrication autres produits minéraux non métalliques	63,7	47,1
Métallurgie travail des métaux	885,4	771,7
Fabrication de produits informatiques, équipements électriques	265,7	235,0
Fabrication de meubles autres industries manufacturières	31,7	26,9
Production, distribution électricité, gaz	67,0	15,4
Collecte traitement des déchets, eau, dépollution	3 191,5	4 024,4
Construction	2 569,9	2 375,4
Tertiaire	2 097,0	1 554,4
Ménages	195,0	197,4
<b>Total</b>	<b>11 538,1</b>	<b>11 303,1</b>

Source : SOeS, traitements 2014

## Le traitement des déchets en France

Les quantités traitées en 2012 sont inférieures de 8 % aux quantités produites. Cette différence est liée au solde des exportations et des importations (les déchets pris en compte sont ceux traités sur le territoire), aux effets de stocks, à leur comptabilisation en poids sec ou

humide ou à l'imprécision de la mesure. La part des déchets partant en centre de stockage est restée stable (33 % en 2012 comme en 2010). Tous déchets confondus, 64 % des déchets ont été valorisés en 2012.

### Traitement des déchets en France en 2010 et 2012

En millions de tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie		Incinération sans récupération d'énergie		Recyclage matière et organique		Stockage		Épandage		Total	
	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012	2010	2012
Déchets minéraux					162,3	154,2	86,0	81,6			248,3	235,8
Déchets non minéraux non dangereux	11,1	10,5	6,5	5,7	35,0	33,7	21,0	19,8	0,6	0,8	74,2	70,5
Déchets dangereux	1,1	1,1	1,3	1,4	3,4	3,5	2,7	2,8			8,5	8,8
<b>Total</b>	<b>12,2</b>	<b>11,6</b>	<b>7,8</b>	<b>7,1</b>	<b>200,7</b>	<b>191,4</b>	<b>109,7</b>	<b>104,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>331,0</b>	<b>315,1</b>

Source : SOeS, traitements 2014

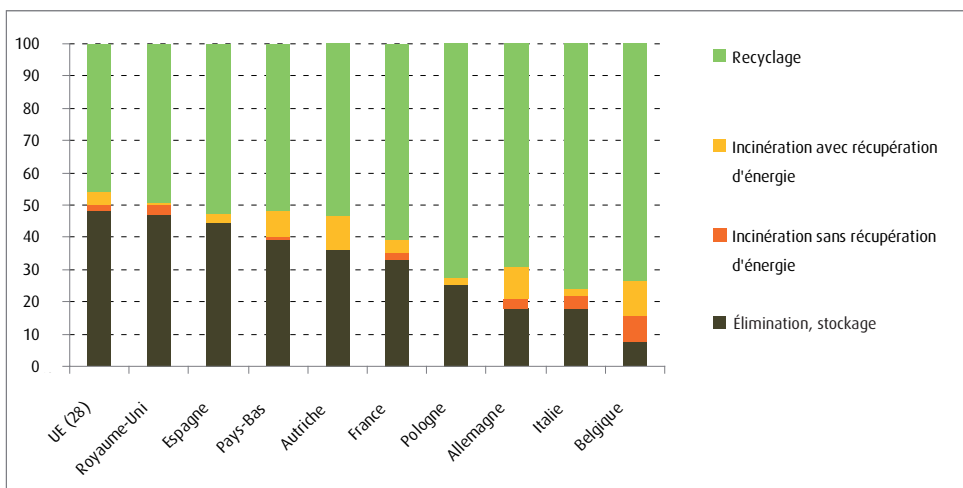
## Comparaisons européennes

À l'échelle de l'Union européenne 50 % de l'ensemble des déchets est valorisé, la valorisation incluant le recyclage et l'incinération avec récupération d'énergie (voir méthodologie). Les « nouveaux entrants » ont principalement recours au stockage (Hongrie, Croatie), les pays du Nord ont des taux de recyclage élevés et font souvent

appel à l'incinération (Pays-Bas, Belgique, Allemagne). La France occupe une position équilibrée, avec un taux de recyclage de 61 %, combiné à un moindre recours à l'incinération 6 % (Norvège, Belgique et Allemagne supérieurs à 10 %).

### Traitement des déchets dans l'Union européenne en 2012

En %



Source : Eurostat au 29 janvier 2015

## En France, 48 % des déchets non minéraux non dangereux sont recyclés

Les déchets non minéraux non dangereux avec 70,5 millions de tonnes traitées, sont recyclés pour près de la moitié des tonnages (48 %). Les déchets ménagers et similaires (collectés en mélange) avec 22 millions de tonnes en représentent plus de 30 %, dont près de la moitié allant au stockage et le tiers à l'incinération avec

récupération d'énergie.

Les déchets métalliques (ferreux et non ferreux) constituent une source importante de matières premières de recyclage avec 9,4 millions de tonnes recyclées en sidérurgie ou en aciéries (chutes internes comprises).

## Traitement des déchets non dangereux en 2012

En milliers de tonnes

Type de déchets	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Recyclage (1)	Stockage
Déchets métalliques			9 417,8	5,4
Déchets de verre			2 000,0	3,4
Déchets de papiers et cartons	203,7		4 709,0	
Déchets plastiques	776,2		227,1	930,6
Déchets de bois	1 598,0	89,4	3 983,2	274,3
Déchets animaux et alimentaires	322,1	14,7	1 472,2	158,9
Déchets végétaux	2,5		4 675,9	258,1
Déchets ménagers et similaires (2)	6 728,1	5 057,8	939,9	9 223,3
Matériaux en mélange	300,0	203,6	360,4	4 073,2
Résidus de tri	233,2	58,0	201,1	3 495,6
Déchets de construction et de démolition			40 392,5	20 808,2
Autres déchets minéraux			891,9	2 675,7
Résidus d'opérations thermiques	1,2	0,1	1 129,3	464,5
Sols			112 893,4	58 157,0
Boues de dragage			794,7	192,2
Déchets issus du traitement des déchets			2 226,6	218,0
Autres déchets	388,4	306,8	1 523,8	448,5
<b>Total</b>	<b>10 553,6</b>	<b>5 730,4</b>	<b>187 838,9</b>	<b>101 386,9</b>

(1) Remblayage inclus.

(2) Ordures ménagères en mélange et encombrants.

Source : SOeS, traitements 2014

## La moitié des déchets dangereux est valorisée

8,8 millions de tonnes de déchets dangereux ont été traités en 2012 sur les 11,3 millions de tonnes produites. La différence s'explique notamment par le fait que la plus grande partie des véhicules hors d'usage (1,5 million de tonnes) classés dangereux - en raison des fluides - ne le sont plus après prétraitement (consistant en la vidange

des déchets classés dangereux).

52 % des tonnages sont valorisés par incinération avec récupération d'énergie, régénération ou encore recyclage. Les sols pollués et les déchets chimiques représentent 42 % de l'ensemble des déchets traités.

## Traitement des déchets dangereux en 2012

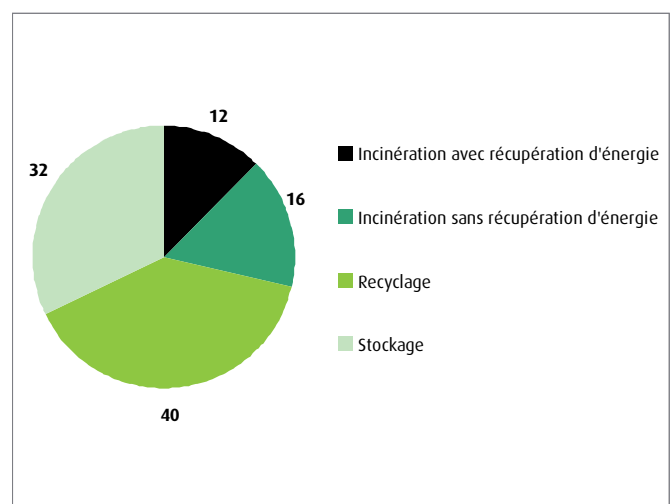
En tonnes

	Incinération avec récupération d'énergie	Incinération sans récupération d'énergie	Recyclage	Stockage	Total
Sols pollués			944 541	1 499 273	2 443 814
Déchets chimiques	398 982	595 208	234 005	42 019	1 270 214
Déchets issus du traitement des déchets			43 547	716 591	760 138
Déchets minéraux de la construction	27 975	1 477	555 952	32 466	617 870
Déchets de soins et biologiques	81 331	341 847	5 485	2 797	431 460
Solvants usés	164 328	101 990	127 295	933	394 546
Équipements hors d'usage	29 649		326 139	55 062	410 850
Véhicules au rebut			356 282	21 934	378 216
Batteries et accumulateurs			226 038	2 749	228 787
Huiles usées	80 146	40 704	98 412	1 671	220 933
Autres déchets	321 070	341 475	558 255	463 375	1 684 175
<b>Total</b>	<b>1 103 481</b>	<b>1 422 701</b>	<b>3 475 951</b>	<b>2 838 870</b>	<b>8 841 003</b>

Source : SOeS, traitements 2014

## Traitement des déchets dangereux en 2012

En %



Source : SOeS, traitements 2014

## Méthodologie

Le règlement n° 849/2010 de la Commission du 27 septembre 2010 modifiant le règlement CE n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets, impose à chaque état membre, tous les deux ans depuis 2004, de fournir à la Commission européenne un ensemble de données sur la production et le traitement des déchets selon une méthodologie commune.

Un déchet est considéré comme **dangereux** s'il présente l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : explosif, hautement inflammable, irritant, nocif, toxique, corrosif, mutagène ou cancérigène.

Les **déchets agricoles** ne comprennent pas les lisiers et fumiers épandus en tant qu'amendements.

Pour être comptabilisés, les **déchets et déblais** du secteur de la construction doivent quitter le chantier où ils ont été produits.

Les **laitiers** sont des matières minérales artificielles issues de la fabrication de l'acier en sidérurgie. Parfois classés en co-produits, ils ont le statut de déchets.

Les **déchets produits par les ménages** excluent de leur périmètre les déchets des activités économiques (petites entreprises, artisans et commerçants...) collectés par la même voie. Ils sont alors réaffectés dans la branche concernée. Les **déchets ménagers et assimilés** tels que définis dans les enquêtes de l'Ademe, les incluent (notion de déchets « assimilés » aux ordures ménagères).

Les quantités affectées au secteur de la **récupération** (E38 de la NAF) ont significativement augmenté en 2012, conséquence de la modification dans la nomenclature des installations classées de la rubrique 27.10, qui devient « Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial » en place de « Déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux et produits triés ». Par ailleurs ces installations sont désormais classées en fonction de la quantité de déchets présents sur le site, et non en fonction de leur superficie.

Certaines données 2010 ont pu être révisées, depuis leur première parution en janvier 2013.

Les cases vides des tableaux signifient que le déchet n'est pas produit ou traité en l'état de la connaissance.

**L'incinération avec récupération d'énergie** pour être classé comme telle, nécessite l'atteinte d'un seuil d'efficacité des installations de valorisation (seuil R1, tel que défini dans l'annexe II de la directive cadre sur les déchets 2008/98/CE).

Le taux de recyclage est défini comme la quantité de déchets recyclée sur la quantité totale de déchets traitée.

L'instruction de ce règlement est réalisée à partir des sources suivantes :

- enquête sur les déchets et les déblais produits par la construction et secteur de la dépollution en 2008 (Medde/CGDD/SOeS), réactualisée en 2012 ;
- enquête sur la production de déchets non dangereux en 2012 de l'industrie et du commerce de l'Insee (établissements de 10 salariés et plus) ;
- enquête sur la production des déchets du secteur des transports 2009 (Medde/CGDD/SOeS) ;
- enquêtes Collecte 2011 et Itom 2012 sur les déchets ménagers et assimilés (Ademe) ;
- déchets agricoles, ministère de l'Agriculture et de la pêche, service statistique et prospective (SSP) ;
- boues de dragage (Medde/Centre études techniques maritimes et fluviales Cetmef) ;
- déclarations administratives 2012 sur la production et le traitement des déchets dangereux et non dangereux des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) (seuil de déclaration minimum de production de 2 tonnes/an pour les déchets dangereux et 2 000 tonnes pour les non dangereux) ;
- base des eaux résiduaires urbaines (BDERU) des Agences de l'eau 2012 ;
- données sur les filières REP (responsabilité élargie du producteur), bilan de l'Ademe 2012 ;
- bilan du recyclage Ademe 2010-2012 ;
- bilan de l'observatoire statistique de la Federec (Fédération du recyclage) 2012.



## Chiffres & statistiques

**Commissariat général  
au développement  
durable**

**Service  
de l'observation  
et des statistiques**

Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Mel : diffusion.soes.cgdd  
@developpement-  
durable.gouv.fr

**Directeur  
de la publication**  
Sylvain Moreau

**ISSN** : 2102-6378

© SOeS 2015

**Xavier GHEWY**